Numéro 17
Avril 2011

UL ISSY-LES-MOULINEAUX

Sur le chemin des écoles, collèges et lycée d'Issy les Moulineaux

À la rentrée 2011, pour les Hauts-de-Seine, 120 postes seront supprimés dans le primaire, et 493 postes dans le secondaire, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves.

Ces suppressions auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans, les élèves en difficulté, le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement…

L'Éducation de tous les enfants et jeunes doit être un investissement pour l'avenir.

EDITO

Cette édition du journal de la FCPE vous propose :

- un accompagnement dans la transition du primaire vers le collège, avec une présentation des classes CHAM et du passeport collège élaboré par nos équipes des 4 collèges isséens à destination des enfants de CM2,

- des informations pratiques pour l'intégration scolaire d'enfants en situation de handicap, pour vous accompagner dans ce parcours qui reste encore semé d'embuches malgré la loi de 2005,

- une présentation de la démarche isséenne pour une organisation des rythmes scolaires en faveur de la réussite scolaire de tous les écoliers.

Vos élus FCPE militent encore plus que jamais pour une école plus juste et efficace.

Union Locale

Sommaire

CHAM.....p 2
PPS et PAI.....p 3
Rythmes scolaires.....p 4

Vos élus FCPE vous représentent :

- dans votre établissement, en Conseils d'école au primaire et en Conseils d'Administration au secondaire,
- en Commissions d'appel primaire et secondaire des Hauts-de-Seine,
- en Commission d'orientation vers les enseignements adaptés (CDO-EA) pour les EGA en collège et LEA au lycée,
- en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),
- en Commission d'admission en classe CHAM.

A l'occasion de la Journée Portes Ouvertes de l'ALIM, venez nous retrouver à l'Agora, 18 rue Aristide Briand, le samedi 30 avril de 10H00 à 18H00.

Classes à Horaires Aménagés Musique

Les classes à horaires aménagés permettent dans les écoles élémentaires et les collèges de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre. Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement.

Sur Issy-Les-Moulineaux, ces dispositifs existent à partir de la classe de 6ème aux collèges Henri Matisse et Georges Mandel avec des classes à horaires aménagés musique, mis en place en partenariat avec le conservatoire.

Au collège Henri Matisse, la classe CHAM existe depuis 20 ans et est orientée chant et chorale. Beaucoup de concerts sont organisés ; en particulier, existe un partenariat avec le théâtre de Chaillot. Sur cette classe de 28 élèves en 6ème, les mardis après-midis et vendredis après 15h30 sont libérés pour suivre les cours au conservatoire. Le cursus scolaire est par ailleurs identique aux autres classes, avec 3 heures de moins par semaine et 2 heures de musique en plus.

Au collège Georges Mandel, un groupe, de 12 à 15 élèves, sera constitué à la rentrée 2011, incorporé dans une classe de 6ème standard. Cette CHAM sera à dominante instrumentale, avec, également, un volet musique assistée par ordinateur, en partenariat avec le Cube. Cette classe de 6ème aura les lundis après-midis libérés. Le cursus scolaire est identique aux autres classes avec 2h musique en plus (pas d'allégement horaire).

Dans leur déploiement local, ces dispositifs ne permettent pas de prendre des options telles que le latin. Les CHAM sont cependant compatibles avec une option bilangue (allemand et anglais dès la 6ème). Les options (latin, grec ancien, ...) peuvent être réalisées auprès du CNED. Le collège intègre ensuite les résultats au bulletin scolaire.

La demande d'inscription se fait en même temps que l'inscription au collège en mars – avril de l'année de CM2. L'affectation en classe CHAM est traitée comme une dérogation. Un dossier complémentaire à retirer au conservatoire est à renseigner. Une réunion d'information par le conservatoire se tient début mars.

Une pré-commission se réunit en mai pour analyser les dossiers et prononcer un avis "favorable" ou "défavorable", la décision finale revenant à l'Inspecteur d'Académie. Cette commission se tient en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, une conseillère d'orientation, les principaux des collèges concernés, les professeurs de musique des collèges, un représentant du conservatoire, et des représentants des fédérations de parents d'élèves. L'évaluation du dossier repose sur des critères portant sur le plan scolaire (autonomie, initiative) renseignés par l'enseignant de CM2 et sur le plan musical (intérêt de l'enfant dans la pratique artistique) renseignés par le professeur du conservatoire ou, si l'enfant n'y était pas inscrit, sur un entretien de motivation (fin mars).

Pour d'autres informations : *http://apec.niedermeyer.free.fr*

Passeport Collège

Pour vous accompagner, vous et vos enfants, vers le collège et l'entrée en 6ème, vos élus FCPE ont établi un passeport collège, avec des renseignements pratiques et une présentation de votre collège de secteur. Ce passeport FCPE a été remis à chaque enfant de CM2 des écoles isséennes.
Disponible sur *http://fcpe.issy.free.fr*, rubrique collèges et lycée.

Passeport pour la 6ème
Destiné aux CM2

Intégration scolaire d'enfants porteurs d'un handicap : PPS - PAI : comment s'y retrouver ?

La loi de 2005 a fait beaucoup pour l'intégration de tous les enfants en milieu scolaire, en particulier, en instaurant l'obligation d'inscription de l'enfant handicapé dans son établissement de secteur. Il existe diverses dispositions cadrant la scolarisation d'enfants en situation de handicap.

Le PPS – Projet Personnalisé de Scolarisation - est la meilleure solution, lorsque la scolarisation de l'enfant nécessite un des trois dispositifs suivants : accompagnement humain (Auxiliaire de Vie Scolaire – AVS -), matériels pédagogiques adaptés (ex : ordinateur), aménagement de l'emploi du temps scolaire (ex : orthophoniste sur le temps scolaire). Le PPS est élaboré lors de réunions éducatives animées par un enseignant référent (à Issy-Les-Moulineaux : Mme Brigitte GUINAIS - 01 40 93 45 12). Elles réunissent l'équipe éducative, la psychologue scolaire, l'AVS, les parents et les différents partenaires médicaux, qui suivent l'enfant toute l'année. Le PPS identifie les besoins nécessaires et les objectifs à atteindre. Il est renouvelé chaque année, et est validé par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (à Nanterre pour le 92), lors de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées – CDAPH -. Les fédérations de parents d'élèves sont représentées à la CDAPH. La commission des Hauts-de-Seine analyse environ 3500 dossiers par an.

Pour les troubles plus légers (allergies alimentaires, pathologies chroniques, troubles du langage), le PAI - Projet d'Accueil Individualisé – est plus adapté. Il est géré localement et est élaboré par le médecin scolaire en concertation avec l'équipe éducative et la famille.

Les PPS et PAI induisent, pour l'établissement de scolarisation de l'enfant, une obligation d'application. Les parents doivent être vigilants à son contenu et exiger d'y consigner leurs souhaits particuliers sur la scolarisation de leur enfant.

Les enfants, pour lesquels un PPS est en place, sont scolarisés, en fonction des troubles et des besoins spécifiques, soit en classe ordinaire, avec ou sans l'accompagnement d'une AVS, soit en classe spécifique au sein du milieu scolaire ordinaire (CLIS – Classe d'Inclusion Scolaire - au primaire, ULIS – Unité Localisée d'Inclusion Scolaire - au secondaire), soit en établissement spécialisé.

Hélas, entre la volonté politique, inscrite dans la loi de 2005, et la réalité, il reste encore du chemin à parcourir.

Les enseignants sont encore trop peu formés à l'accueil d'enfant en situation de handicap. Les offres de formation continue proposées par l'Education Nationale dans ce domaine restent à ce jour supérieures à la demande.

Les PAI et PPS, maintenant relativement bien appréhendés en primaire, souffrent encore d'un manque de sensibilisation des équipes des établissements du secondaire.

La transition d'un établissement à un autre (maternelle – élémentaire – collège – lycée) est encore trop souvent génératrice d'interruption dans le dispositif d'accompagnement.

Malheureusement, les Auxiliaires de Vie Scolaires sont en nombre insuffisant, avec des contrats de travail précaires.

Vos élus FCPE s'investissent pour l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap.

Marie-Sophie Laplace (La Fontaine)
Marie-Thérèse Le Pichon (Georges Mandel)
Françoise Briand (Jules Ferry)

Rythmes scolaires :
Vers une expérimentation pilote à Issy ...

La conférence nationale sur les rythmes scolaires procède à une large consultation, en particulier au travers des débats que chaque académie est invitée à organiser avec les professeurs, les parents d'élèves et les élus. A Issy-Les-Moulineaux, un groupe de travail réunissant l'équipe éducative, la mairie et les parents d'élèves a été mis en place l'année dernière par M. Knusmann, Maire-Adjoint en charge de l'Education. Ce groupe a pour objectif d'élaborer, en pilote à Issy-Les-Moulineaux, une nouvelle organisation de la journée d'école, afin d'offrir aux écoliers des conditions de travail plus respectueuses de leurs rythmes.

Conférence nationale sur les rythmes scolaires

La FCPE a invité en février tous les conseils des 25 écoles isséennes, à échanger sur le constat actuel des enseignants et leurs recommandations pour une meilleure organisation du temps scolaire. Certaines équipes enseignantes ont, à cette occasion, partagé, avec les parents et les représentants municipaux, leurs expériences de pédagogues en charge de nos enfants.

Les enseignants confirment le constat général : depuis la réforme de 2008 et la suppression du samedi matin, les enfants sont plus fatigués. Les journées de classe sont trop longues. Ils préconisent à l'unanimité le retour à 4,5 jours, avec une préférence pour le samedi matin, plutôt que le mercredi matin.

Le positionnement des cours sur les pics d'attention des enfants, qui sont à leur maximum vers 11h20 et 16h20, conduirait à un allongement de la pause méridienne. Les enseignants préconisent que, sur cette pause étendue, les enfants soient canalisés au travers d'activités encadrées, afin que le retour en classe permette une reprise calme et sereine des apprentissages scolaires. L'organisation d'ateliers musique avec le conservatoire, peinture avec le CLAVIM, escalade aux Arches, … est donc à étudier.

Les parents FCPE remercient les équipes enseignantes qui ont enrichi les réflexions du groupe de travail municipal, de leurs expériences et de leurs recommandations. La FCPE est convaincue qu'une organisation plus propice à la réussite scolaire de tous les enfants est atteignable, et soutient la démarche du groupe de travail municipal pour la définir dans le consensus !

ADHERER à la FCPE, c'est se prononcer et s'engager pour des valeurs de laïcité, de gratuité et d'égalité des chances devant l'éducation pour un service public d'éducation de qualité pour tous, centré sur l'intérêt de l'enfant. C'est reconnaître la coéducation, c'est-à-dire le partage et le respect des responsabilités entre enseignants et parents, pour mieux répondre aux attentes des familles et des jeunes.

ADHERER à la FCPE, c'est agir en partenaire crédible et constructif auprès de l'Education Nationale et des collectivités territoriales sans complaisance. C'est manifester son intérêt pour les affaires publiques locales et nationales qui concernent l'éducation.

fcpe
Union Locale
Issy-Les-Moulineaux

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
Reconnue d'utilité publique
Consulter notre site : http://fcpe.issy.free.fr
Contacter les membres : fcpe.issy@laposte.net